

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 17

Artikel: Le vote du 20 avril
Autor: L.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le vote du 20 avril.

Les deux endroits classiques choisis pour les réunions préparatoires relatives aux élections fédérales sont : la galerie vitrée de l'hôtel du Cygne, à Vernex, où siègent les libéraux ; et la salle des Chevaliers, au château de Chillon, où se réunissent les radicaux.

Or, le dimanche 6 avril, avait lieu, à Vernex, la réunion des libéraux. Trente ou trente-cinq personnes y assistaient.

La question introduite, on introduisit le candidat, c'est-à-dire qu'un des assistants, au nom de quelques personnes, présenta à l'assemblée M. L. Berdez, fit valoir ses titres à la confiance publique, et ressortir ses mérites.

Une discussion s'engagea. Elle fut calme, surtout calme. Quelques révisionnistes de la veille (et il y en avait un certain nombre), trouvaient — avec raison, — M. Berdez trop accentué dans le sens anti, et eussent préféré voter pour un homme qui partagerait plus franchement leurs idées.

Il leur fut répondu que M. Berdez est un homme jeune, qui cherche sa route ; d'un esprit large et éclairé, et d'un caractère indépendant. Que ses idées sur la révision fédérale sont aujourd'hui celles d'un homme de progrès, tout prêt à tendre la main à nos confédérés et à servir de trait d'union entre eux et nous.

A la votation, les mains (à trois ou quatre près) se levèrent toutes pour M. Berdez, qui devint ainsi le candidat libéral.

Le lundi 14 avril, Chillon recevait dans ses murs les délégués du parti radical, qui ne s'entendirent pas. Un groupe de Lausannois proposait M. le conseiller d'Etat Bonjour, mais la majorité se prononça en faveur de M. Berdez qui, dès lors, fut patronné par le *Nouvelliste* sous le nom de « candidat fédéraliste. »

Au scrutin :

Malgré l'apparent accord qui existait entre les partis sur le choix de M. Berdez comme candidat, quatre sortes de bulletins furent mis en circulation.

1^o Bulletin blanc, grand format.

Candidat au Conseil national : Berdez, avocat.

2^o Bulletin vert, format moyen.

Candidat fédéraliste : Berdez, avocat.

3^o Bulletin blanc, très petit format, portant :
Rambert, avocat.

4^o Bulletin rose.

Candidat démocratique : Bonjour, avocat.

Dès lors le choix des électeurs n'était pas douteux. M. Berdez, vert et blanc, devenait non-seulement un candidat libéral et fédéraliste, mais surtout un candidat vaudois. C'est sans doute à ce titre qu'il a obtenu 3,571 suffrages sur 3,880 votants.

L'élu.

M. Louis Berdez est âgé d'environ 34 ans. Il est de taille moyenne, cheveux noirs, barbe entière de même couleur. Sa physionomie et son timbre de voix sont agréables ; il est affable et d'un commerce aisé.

Comme avocat, il s'est fait en très peu d'années une place brillante dans notre barreau. Sa parole est facile, sa diction pure, et sa période correcte et bien tournée a quelque chose d'harmonieux qui plaît et attache.

Il y a trois ans, au renouvellement du Grand Conseil, M. Berdez eut comme début dans la vie publique l'honneur d'une double élection. Il ne tarda pas, grâce à son savoir et à son intelligence, à prendre une position marquante dans notre assemblée législative dont il est aujourd'hui un des membres les plus écoutés.

Jeune, plein de ressources, il est sans doute appelé à jouer un rôle important dans notre députation à Berne. La tâche lui sera d'autant plus facile qu'il n'a pas de passé qui le gêne.

Thermes de Dessus, 23 avril 1873. L. C.

Le carnaval de Bâle

les 3, 4 et 5 mars 1873.

Dans la bonne et vieille ville de Bâle, existe depuis très longtemps l'usage de fêter, chaque printemps, le carnaval, usage qui dans les premiers temps avait sans doute pour but de procurer à ceux qui y prenaient part quelques journées gaies, avant les jeûnes qui précèdent la fête de Pâques.

Quoique, par la Réformation, les carêmes perdirent chez nous leur signification, on ne continua pas moins de fêter le carnaval, de sorte que, jusqu'à maintenant, la représentation de ce jour se reproduit chaque année à Bâle, où elle forme le plus grand divertissement de toute la population.

Voyons de quelle manière le carnaval de Bâle est fêté.